



Urée AdBlue 32.5 %

FDS 2034

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : : Urée AdBlue 32.5 %
Utilisations recommandées : : Traitement des oxydes d'azote émis par les véhicules
(pour plus de détail, se reporter à la notice technique)

FOURNISSEUR :

* **Nom :** : GPN
Adresse : : Immeuble Iris - 12, Place de l'Iris
92062 PARIS LA DEFENSE Cédex
Téléphone : : 00 33 1 47 96 97 66
Télécopie : : 00 33 1 47 96 95 62

* **Courriel :** : contact.fds-gpn@gpn.fr

APPEL D'URGENCE : : ORFILA (France) : 00 33 1 45 42 59 59
00 44 208 762 8322

Autres informations : : Solution aqueuse d'urée à 32.5 %

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :

Effets néfastes sur la santé : : Le contact prolongé avec les yeux ou la peau peut provoquer une irritation
Effets sur l'environnement : : En cas de dispersion accidentelle importante, peut entraîner une eutrophisation des
eaux de surface, ou éventuellement une contamination des eaux souterraines

Dangers physiques et chimiques :

- **Incendie ou explosion :** : N'est pas classé comme inflammable selon les critères CE, mais peut présenter des
risques en cas d'incendie
Dégagement possible de vapeurs toxiques (CO, CO2, NOx, NH3)

Classification du produit : : Ce produit n'est pas classé comme "préparation dangereuse" selon la
réglementation de la Communauté Européenne.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION :

Nature chimique : : Solution aqueuse d'urée (carbamide) (NH₂)₂CO
(CAS : 57-13-6; EINECS : 200-315-5)

4. PREMIERS SECOURS

Général : : Douches et fontaines oculaires à proximité des postes de travail

Inhalation : : Non spécifiquement concerné

Contact avec la peau : : Rinçage abondant à l'eau

Contact avec les yeux : : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15
minutes au moins)
Consulter immédiatement un ophtalmologiste

Ingestion : : Ne jamais tenter de faire vomir
Rincer la bouche à l'eau
Consulter un médecin

Urée AdBlue 32.5 %**FDS 2034****5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Moyens d'extinction appropriés :** : Moyens d'extinction adaptés aux produits en combustion
- Moyens d'extinction déconseillés :** : Aucun, à notre connaissance
- Dangers spécifiques :** : Ininflammable
Dégagement de vapeurs nocives ou toxiques (NH3, CO, CO2, NOx)
- Méthodes particulières d'intervention :** : Ne pas respirer les fumées
Rester du côté d'où vient le vent
Ventilation générale
Ne pas rejeter dans les égouts
Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public
Refroidir à l'eau pulvérisée les réservoirs exposés à la chaleur
- Protection des intervenants :** : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
Pour toute intervention dans un bâtiment enfumé :
- Appareil de protection respiratoire autonome isolant

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles :** : Eviter tout contact direct avec le produit
(Voir rubrique 8)
- Précautions pour la protection de l'environnement :** : Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement
Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières
- Méthodes de nettoyage :**
- **Récupération :** : Endiguer et contenir l'épandage
Pomper le produit dans un récipient de secours :
- convenablement étiqueté
Absorber le liquide non récupérable avec :
- un absorbant minéral
 - **Nettoyage/décontamination :** : Laver la zone souillée à grande eau
 - **Elimination :** : Selon la nature des contaminants éliminer comme fertilisant ou s'adresser à une installation d'élimination agréée

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**MANIPULATION**

- Mesures techniques :** : Déchargement par gravité ou par pompage, éviter le déchargement par pression additionnelle
- Précautions à prendre :** : Eviter tout échauffement sous confinement
Manipuler avec précaution
Eviter tout contact direct avec le produit
(Voir rubrique 8)

STOCKAGE

- Mesures techniques :** : Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention
Réservoirs, tuyauteries, pompes en acier austénitique ou matières plastiques compatibles
- Conditions de stockage :**
- **Recommandées :** : Stocker :
- à une température ne dépassant pas 25 °C (pour conserver les spécifications AdBlue)
- Matières incompatibles :** : Métaux usuels :
Cuivre et ses alliages
Zinc et ses alliages
- Matériaux d'emballage :**
- **Recommandés :** : Matières plastiques (Polyéthylène , Polypropylène)

Urée AdBlue 32.5 %**FDS 2034****7. MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)**

Acier austénitique résistant à la corrosion (type 18Cr-10Ni ou 18Cr-10Ni-2Mo)

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : : Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle

Equipements de protection individuelle :

- **Protection respiratoire :** : En cas de décomposition thermique :
Appareil de protection respiratoire autonome isolant
- **Protection des mains :** : Gants de protection
- **Protection des yeux :** : Lunettes de sécurité
- **Protection de la peau et du corps :** : Vêtements de protection

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique :** : Liquide
- Couleur :** : incolore
- Odeur :** : faible (ammoniacale)
- pH :** : env. 10 (solution aqueuse à 10 %)
- Températures caractéristiques :**
 - **Cristallisation :** : - 11 °C (solution aqueuse à 32.5 %)
 - **Ebullition :** : 104 °C (solution aqueuse à 32.5 %)
Se décompose au-delà de : env. 80 °C
- Caractéristiques d'inflammabilité :**
 - **Point d'éclair :** : Non applicable
- Propriétés comburantes :** : Non comburant selon les critères CE
- Pression de vapeur :** : (/ Eau) :
0.87 (solution aqueuse à 32.5 %)
- Masse volumique :** : 1091.3 kg/m³ (solution aqueuse à 32.5 %) (20 °C)
- Solubilité :**
 - **dans l'eau :** : Totale
Urée : 590 g/l (20 °C)
- Coefficient de partage n-Octanol/eau :** : - 1.59 (OCDE 107)

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Stabilité :** : Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi
- Réactions dangereuses :**
 - **Conditions à éviter :** : Eviter les températures élevées (> 80 °C) (décomposition)
 - **Matières à éviter :** : - oxydants puissants
- acides forts
- alcalis
- hypochlorite de calcium ou de sodium
(peut former des mélanges explosifs sujets à détonation spontanée)
 - **Produits de décomposition dangereux :** : Ammoniac
Oxydes de carbone (CO, CO₂)
Oxydes d'azote (NO_x)



Urée AdBlue 32.5 %

FDS 2034

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :	: DL 50 po (rat) : 14300 mg/kg
Effets locaux :	: Le contact prolongé avec les yeux ou la peau peut provoquer une irritation
Sensibilisation :	: Non sensibilisant
Toxicité chronique/long-terme :	: Pas d'effets rapportés

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

MOBILITE :	: Très soluble dans l'eau Très mobile dans le sol
BIODEGRADABILITE :	
Persistance :	: Dégradation enzymatique rapide par les uréases bactériennes
BIOACCUMULATION :	: Non bioaccumulable log Kow < 0; BCF = 1 (Cyprinus carpio)
ECOTOXICITE :	
Effets sur les organismes aquatiques :	: CL 0 (Poisson : Lebistes reticulatus) / 96h : 17.5 g/l CL 100 (Poisson : Lebistes reticulatus) / 96h : 27.5 g/l CE 50 (Daphnie : Daphnia magna) / 24 h : > 10 g/l CI 0 (Algues : Scenedesmus quadricauda) / 8j : > 10 g/l CE 50 (Bactéries : Photobacterium phosphoreum) / 5 mn : 24 g/l
Informations complémentaires :	: En cas de dispersion accidentelle importante, peut entraîner une eutrophisation des eaux de surface, ou éventuellement une contamination des eaux souterraines

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DECHETS DE PRODUIT :	
Destruction/Élimination :	: Ne génère pas de déchets
EMBALLAGES SOUILLES :	
Décontamination/nettoyage :	: Nettoyage à l'eau
Destruction/élimination :	: Réutiliser ou recycler après décontamination

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :	
RID/ADR/IMDG/IATA :	: Non réglementé


15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ETIQUETAGE CE :	: Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE modifiées sur l'étiquetage des substances et préparations dangereuses : non concerné
-----------------	--

16. AUTRES DONNEES

Texte des phrases R des § 2 & 3 :	: Néant
* * Mise à jour :	: Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page) Les textes modifiés par rapport à la version antérieure sont indiqués par un astérisque (*)
Sources de données :	: Néant

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5
		Version : 2
		Date : 10 / 4 / 2007
		Remplace la fiche : 14 / 12 / 2006
Urée AdBlue 32.5 %		FDS 2034

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Fin du document